AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

GAEC Stephan – Kerduel
56160 Lignol

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du 8 décembre 2022 à 9h00 au 6 janvier 2023 à 12h00** en mairie de Lignol concernant la demande d'enregistrement présentée par le GAEC Stephan, dont le siège social est situé au lieu-dit « Kerduel » 56160 Lignol, en vue d'exploiter à cette adresse, après extension, un élevage bovin devant comporter 200 vaches laitières.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de Lignol aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Le public peut formuler ses observations jusqu'au 6 janvier 2023 à 12h00 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Lignol ;

- ou les adresser au préfet :
• par courrier (direction départementale des territoires et de la mer - SEBR/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ;
• par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr